



- Météo
- Circulation
- Plans & itinéraires
- Astro
- Forums
- Boutique
- Jeux

ARCHIVES OK

L'INFO DU PARISIEN

- Le fait du jour
- La politique
- Votre économie
- Vivre mieux
- Les faits divers
- Franchement...
- Les dossiers
- Dernière minute
- Les archives
- Forums

ÉDITION NUMÉRIQUE

LES OFFRES PASS

TÉLÉCHARGER L'ÉDITION NUMÉRIQUE AU FORMAT PDF

DÉJÀ ABONNÉ(E)?

MON COMPTE

Email

OK

MES TÉLÉCHARGEMENTS

PRÈS DE CHEZ VOUS

A la Une des départements

SPORT HIPPIQUE

- Hier
- Aujourd'hui
- Demain
- Spécial Quinté

SPORTS

- L'actualité du jour
- PSG Foot
- Dernière minute
- Résultats & Classements

PETITES ANNONCES

- Emploi
- Immobilier
- Auto-moto
- Annonces Légales

SORTIES & LOISIRS

- L'actualité du jour
- Cinéma
- Balades

BOUTIQUE

- Unes du Parisien
- Journal anniversaire
- Vente au numéro
- Livres & Hors série
- Une personnalisée
- Location de DVD

JEUX

- Arcades & Tournois
- Jeux Gold Le Parisien
- Jeux Gold Mobile

A VOTRE SERVICE

- Abonnement au journal
- Circulation
- Plan & itinéraires
- Météo
- Logos & sonneries

LES ARCHIVES

- accueil
- recherche
- formules
- mon compte
- FAQ

Paru le : 22/03/2007

Prud'hommes

Elle avait été virée à cause de son blog

SECRÉTAIRE dans un cabinet anglo-saxon d'experts-comptables, Catherine Sanderson revenait de sa pause déjeuner un beau jour d'avril 2006 quand elle fut convoquée par sa direction. Motif : son licenciement « pour causes réelles et sérieuses » pour avoir tenu un... blog. « J'ai été sonnée : mon blog était strictement personnel et n'évoquait que très peu ma vie professionnelle, et toujours sous anonymat, raconte Catherine Sanderson, 34 ans. Ça tombait très mal : je suis mère célibataire et j'étais sur le point de signer un prêt avec ma banque. » Catherine conteste alors son licenciement et demande deux ans de salaire au titre de dommages et intérêts. Hier après-midi, son cas a été examiné par le conseil de prud'hommes de Paris. Depuis juillet 2004, cette expatriée d'origine anglaise tient quasi quotidiennement un journal intime sur la Toile, baptisé Petiteanglaise.com. Ecrit en anglais, ce blog raconte sa vie sentimentale, son amour conjugal avec Mister Frog (Monsieur Grenouille), sa passion avec Lover (amant), son quotidien avec sa petite fille de 3 ans, surnommé Tétard, le tout mêlé d'anecdotes sur les moeurs parisiennes. « Tout était anonyme : je n'ai jamais cité le nom de mon employeur, ni la nature de mon travail », précise la blogueuse. Jusqu'à 4 000 internautes par jour, en majorité des expatriés anglo-saxons, suivent comme un feuilleton les aventures de Petiteanglaise.

« Les compétences de ma cliente n'ont jamais été remises en question »

Ce succès arrive aux oreilles de son ex-employeur qui finit par licencier l'impertinente employée. « On reproche à ma cliente d'avoir bloqué pendant ces heures de travail, explique Bruno Courtine, avocat de Catherine Sanderson. Or, dans plusieurs affaires de ce type, la justice a statué que le salarié avait le droit de recevoir et d'envoyer des mails privés dans son cadre professionnel tant que ça ne vient pas perturber la qualité de son travail... Or

les compétences de ma cliente n'ont jamais été remises en question. » L'avocate de l'employeur riposte : « Un blog lu par autant de personnes n'appartient plus à la sphère privée. Il est comme une affiche à la porte de la société. » L'avocate relève plusieurs formules qui, même si aucun nom n'est révélé, auraient porté atteinte à l'image de l'entreprise, en particulier lorsqu'elle qualifie son patron d'« enfoiré », où lorsqu'elle se moque de ses collègues de travail. « Ce genre de propos crée un malaise dans la société », précise l'avocate. « Y a-t-il des collègues qui ont porté plainte ? » demande alors le président du conseil de prud'hommes. « Non », répond-elle. La décision du conseil sera rendue le 29 mars. Quoi qu'il en soit, les mésaventures de Petiteanglaise ont fait tellement parler les réseaux de blogueurs que sa notoriété dépasse désormais la Toile. Catherine a signé un contrat avec une grande maison d'édition britannique. Son autobiographie paraîtra en janvier 2008.

Géraldine Doutriaux

:: Imprimer l'article

:: Enregistrer l'article

- :: Autre recherche
- :: Retour à la liste
- :: Même rubrique et date
- :: Même page et date

